



Monsieur Alain ROUSSET  
Président de la région  
Nouvelle-Aquitaine  
Cabinet du Président  
14, rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 BORDEAUX CEDEX

Limoges, 22 janvier 2018

Monsieur le Président,

Dans les prochains mois, vous allez engager avec l'Etat les discussions relatives à la clause de revoyure du Contrat de plan Etat-Région, suite à la fusion des contrats précédemment signés entre l'Etat et les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Pour ces deux dernières régions figuraient des opérations importantes pour la route nationale 147 qui irrigue nos départements et relie les deux villes préfectorales, chefs-lieux de département que sont Poitiers et Limoges. Une telle infrastructure ne peut, nous en sommes convaincus, être réalisée sans avoir la certitude d'une mobilisation sur la durée de l'ensemble des acteurs.

Cette double mission de l'axe, partagée par l'Etat et les collectivités locales, est la genèse de l'engagement de nos départements. La Vienne et la Haute-Vienne sont toutes deux engagées dans le financement des opérations inscrites au contrat de plan, les plaçant l'une et l'autre de façon singulière comme les deuxièmes financeurs après l'Etat, alors même qu'elles ne sont pas signataires des contrats. Pour autant, au regard des enjeux majeurs en termes d'aménagement du territoire et de sécurisation d'un axe fortement accidentogène, nos Assemblées, de façon responsable et ce depuis de nombreuses années, soutiennent financièrement les opérations d'aménagement et de mise à deux fois deux voies de cette route nationale.

La clause de revoyure est l'occasion d'achever les opérations en cours mais également d'en lancer de nouvelles. Une telle démarche marquerait l'intérêt du gouvernement et de la Région pour cet axe qui a été trop longtemps délaissé. Nos deux collectivités seront présentes aux côtés de l'Etat et de la Région si la RN 147 se trouve renforcée dans la seconde partie du CPER permettant ainsi d'envisager par la suite sereinement les contrats à venir.

Nous nourrissons des craintes légitimes en voyant resurgir sur la place publique le débat sur la faisabilité d'une autoroute concédée. Les projets d'autoroutes concédées antérieurs ont toujours permis de masquer un désengagement de l'Etat. Et à chaque fois, la non-rentabilité du projet de concession a fait perdre entre 10 et 15 ans à la mise en œuvre d'une infrastructure publique. Le trafic, aujourd'hui intolérable sur l'axe actuel, est insuffisant aux besoins d'une infrastructure privée en termes de rentabilité.

Malgré nos grandes réserves, si votre choix devait se porter sur la mise à l'étude d'une autoroute concédée, les collectivités que nous présidons ne pourraient pas vous accompagner dans un tel projet. En effet, nous n'accepterons pas un nouveau retard de ce dossier et nous ne ferons pas payer une infrastructure privée aux habitants non seulement par le biais de l'impôt local mais aussi du péage, afin d'en assurer la rentabilité. De plus, au regard de la distance entre Limoges et Poitiers, le nombre de sorties pouvant être espéré, ne saurait être de nature à irriguer les territoires traversés.

C'est pourquoi, avec le soutien des élus de nos Assemblées respectives, nous vous sollicitons vivement, Monsieur le Président, pour que la RN 147 bénéficie de financements supplémentaires dans le cadre de la clause de revoyure du contrat de plan Etat-Région 2014-2020 et demandons que l'avenant qui en découlera prenne en compte le projet d'aménagement de la section comprise entre Fleuré et Lussac-les-Châteaux ainsi que celle comprise entre Couzeix et le lieu-dit La Pivauderie. Cette décision serait un signal positif adressé à nos territoires.

Enfin, nous demandons que dans un délai raisonnable et au plus tard en 2028, l'ensemble de l'itinéraire au sud-est de Poitiers jusqu'à Lussac-les-Châteaux et celui au nord-ouest de Limoges jusqu'à Bellac soit transformé en voie rapide, conformément aux besoins de nos territoires. D'autant plus que vous nous avez indiqué à plusieurs reprises que la RN 147 était, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, une priorité en matière d'aménagement du territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bruno BELIN  
Président du Conseil départemental  
de la Vienne

Jean-Claude LEBLOIS  
Président du Conseil départemental  
de la Haute-Vienne